

## PRESTATIONS DES FAMILLES ANNEE SCOLAIRE 2021- 2022

### *Tarifs Mensuels sur 10 mois*

<u>Contribution des familles</u> <u>PS au CM2</u>	<i>Ste Livrade</i>	<i>Hors commune</i>
1 <sup>er</sup> enfant	49,60 €	57,30 €
2 <sup>ème</sup> enfant (remise de 20 %)	39,70 €	45,90 €
3 <sup>ème</sup> enfant (remise de 40 %)	29,80 €	34,40 €
4 <sup>ème</sup> enfant	Gratuit	Gratuit

<b><i>Toute Petite Section TPS (2ans)</i></b>	57,30€
---	--------

*La contribution familiale comprend la scolarité, les frais pédagogiques, culturels, de reproduction, de fournitures...*

### *Restauration*

Repas TPS, PS, MS (facturé au repas) :	4,20 €
Forfait par mois pour la demi pension de la GS au CM2 : (Possibilité d'une ½ demi pension (2 repas semaine))	59,80 €

### *Cotisations annuelles*

Cotisation UGSEL :	5,20 €
Cotisation Diocésaine :	41,90 €
Cotisation A.P.E.L_ par famille ( <i>Cette cotisation est volontaire, merci de signaler si vous ne souhaitez pas y contribuer</i> )	25,00 €
Adhésion assurance scolaire individuelle à l'assurance St Christophe (adhésion optionnelle, si vous souhaitez avoir votre propre assurance une attestation est à fournir en début de chaque année scolaire)	11,50 €

*Ces cotisations peuvent être réglées en une ou deux fois par chèque à l'ordre de l'OGEC Ste Marie en septembre et octobre.*

### *Frais Annexes*

Garderie (coût mensuel au choix) :	
Forfait matin et/ou soir (de 7h30 à 8h30 et de 17h15 à 18h30)	16,00 €
Forfait matin et/ou soir avec départ de l'enfant avant 17h45	9,00 €
Forfait famille (quelles que soit les horaires de départ)	25,00 €
Repas occasionnel à partir de la GS :	4,90 €
Frais d'inscriptions payables à la première inscription de la famille et non remboursable :	40,00 €

## **NOTE EXPLICATIVE DES FRAIS ET CONTRIBUTIONS ANNEE 2021 - 2022**

### *Tarifs Mensuels sur 10 mois*

#### **CONTRIBUTION DES FAMILLES**

Cette contribution permet à l'école de fonctionner. Elle permet de régler les assurances immobilières, d'entretenir les locaux, régler le personnel d'entretien, et toutes les charges liées à l'immobilier.

Nous ne percevons pas d'aide de l'état dans ces domaines. Nous vous rappelons que les professeurs d'école sont rémunérés par l'Education Nationale.

En cas de départ en cours d'année, chaque trimestre entamé reste dû.

#### **LES FRAIS PEDAGOGIQUES**

Ce budget permet l'investissement dans les outils d'apprentissage et leur renouvellement ainsi qu'une participation aux projets pédagogiques de l'établissement.

### *Restauration*

Les forfaits sont calculés sur 10 mois, le nombre de repas est donc lissé. Il est proposé au plus juste coût, il comprend la fourniture du repas par notre prestataire de service, le paiement du personnel assurant la restauration et l'entretien des locaux, et les charges liées à leur utilisation.

Les forfaits sont déterminés en début d'année.

*Les repas non pris sont remboursés sur justificatif médical en fin de chaque période, le prix du forfait mensuel prend en compte les journées « sans école » (pont, journée des communautés, sortie scolaire...)*

### *Cotisations annuelles*

#### **CONTRIBUTION DIOCESAINE**

Cotisation obligatoire reversée aux services administratifs de l'enseignement catholique du Lot et Garonne.

#### **LA COTISATION A.P.E.L.**

Cette cotisation volontaire annuelle vous permet d'adhérer et de soutenir l'Association des Parents de l'Enseignement Libre. Cette association a pour but d'améliorer le cadre de vie scolaire de vos enfants. Organisation de manifestations, achat de matériel, de jeux, financement d'activités pédagogiques, aménagements ludiques ...

#### **CONTRIBUTION UGSEL**

Cotisation obligatoire reversée entièrement à l'Union générale sportive de l'enseignement libre qui est la fédération française de sport scolaire de l'enseignement privé. L'UGSEL organise des manifestations sportives et à l'achat de matériel pédagogique mis à disposition des établissements

### *Frais Annexes*

#### **FRAIS D'INSCRIPTION**

Les frais de dossier permettent la remise et l'étude du dossier d'inscription. Ils doivent être réglés au moment du dépôt du dossier et restent dus en cas de désistement, de l'une ou l'autre partie, quelle que soit la date de ce dernier.

#### **LA GARDERIE**

La garderie est ouverte le matin à partir de 7 h 30 et le soir de 17h15 à 18 h 30. Plusieurs forfaits sont proposés, chaque famille fait le choix du forfait qui lui est le plus adapté.